



Prix PROTOTIX 2019

Mais c'est quoi **Prototix** ?

Prototix est le festival des créateurs et auteurs de jeux de société modernes.

Comme vous le savez peut-être déjà, le festival **Ludix** n'aura pas lieu cette année. Ce festival étant unique à plus d'un titre pour nombre d'entre nous, nous ne voulions pas nous résoudre à laisser passer une année sans ce rendez-vous incontournable de la création du jeu de société.

Nous avons donc réuni quelques énergies collectives (Le Joueur Arverne, Ludika'Fée, la Vache Carrée) et individuelles (entre autres, **Adélaïde Camp**, **Illustration** pour la superbe affiche) pour vous proposer **Prototix**.

Une équipe motivée, un nouveau format, un nouveau lieu, bref, tous les ingrédients sont réunis pour vous proposer un rendez-vous unique en Auvergne.

Le festival **Prototix** n'a d'autre ambition que de réunir des créateurs/trices de jeux de société, dans le Puy-de-Dôme, les 23 et 24 novembre 2019 à Ménétrol.

Les trois objectifs de la mise en place de ce concours sont pour nous :

- Permettre au public fidèle du Festival **Ludix** de continuer à découvrir de nouveaux talents et les auteurs de jeux de demain
- Permettre aux auteurs de continuer en Auvergne d'aller à la rencontre du public et d'avoir des retours sur leurs créations et recevoir un prix.
- Créer un collectif de passionnés chevronnés et motivés à travailler ensemble pour la réalisation de ce projet.

REGLEMENT DU CONCOURS

- Les 40 premiers jeux inscrits seront sélectionnés.

- Un délai de dépôt des dossiers est mis en place.

- REMISE DES PRIX :

- **Prix du public**
- **Prix de la jeunesse**

1. Conditions générales de participation

- Ce concours est ouvert à tous les créateurs de jeux de société

- Délai de dépôt du dossier d'inscription : Les créateurs ont du **mardi 10 septembre 2019 à minuit (00h) au dimanche 17 novembre 2019 à 23h59** pour déposer leur dossier de candidature (seuls les dossiers complets sont acceptés pour la sélection).

- Tous les auteurs ou co-auteurs peuvent participer, sauf si le jeu est déjà édité.

- Un créateur ne peut soumettre qu'une seule création, à titre d'auteur ou de co-auteur.

- Afin d'assurer l'équité entre tous les créateurs, 1 seul prototype par créateur sera animé (sauf pour les jeux à 2 joueurs exclusivement, où l'auteur pourra apporter deux prototypes du même jeu afin de faire jouer 4 personnes à sa table).

- Il n'est pas possible de remplacer le jeu inscrit au concours par un autre jeu le jour J.

- Seuls l'aspect général et quelques points de règles du jeu seront acceptés par l'organisation au niveau des modifications du jeu présentés.

- Seul le jeu participant au concours doit être animé sur les temps d'ouverture au public.

- Pendant les temps d'ouverture au public, les créateurs doivent être présents à leur table pour animer leur jeu.

- Chaque créateur pourra afficher (sur les espaces dédiés) des informations relatives au jeu qui concoure, mais en aucun cas de l'affichage commercial.

- Tout visuel du créateur et du jeu pourra être utilisé pour la communication du festival.

- Le collectif d'« organisateurs » du festival ne peut pas concourir.

- Aucune vente de jeux ou produits dérivés n'est acceptée.

2. Conditions spécifiques concernant les primés

- Le gagnant du concours devra donner, à l'organisation, un exemplaire du jeu présenté, sous forme de prototype ou en cours d'édition. Ce jeu servira à des manifestations ultérieures par les différents membres de l'organisation.

- Un seul trophée sera offert au(x) vainqueur(s) du concours **Prototix**.

3. Types de jeux

- Tous les jeux de société sont acceptés, à l'exclusion des prototypes récompensés sur les éditions précédentes du festival **Ludix**, des solitaires, casse-têtes, jeux questionnaires, jeux de rôle, jeux informatiques, jeux électroniques, extensions de jeux existants, jeux érotiques ou à caractère racistes ou discriminants.

- Seuls les jeux « non édités » (même à titre d'auteur), peuvent participer au concours. Si un jeu devait être édité ou avoir une entente avec un éditeur avant la clôture du concours, l'auteur s'engage à en aviser les organisateurs.

- Nous acceptons les jeux utilisant un nom ou des images sous licence.

- L'auteur du jeu, s'il le souhaite, devra prendre les mesures de protection pour son œuvre (juridiques et assurances). Le collectif organisateurs et la ville de Ménérol ne pourra en aucune mesure être tenu pour responsable de copie, plagia ou de contrefaçon pour des jeux participant au concours.

- Les personnes récompensées qui auraient présenté au concours un jeu copié, plagié ou contrefait perdront, dès découverte de la faute son prix et le jeu qui arriverait en seconde position du vote du public recevrait le prix en lieu et place.

4. Présence obligatoire des créateurs

- Le concours se déroule sur les temps d'ouverture au public.

- Chaque créateur ou représentant du jeu présentera et animera sa création.

- Aucun jeu non inscrit au concours n'est autorisé à être sorti durant les temps d'ouverture au public.

- Chaque créateur ou représentant du jeu, devra être présent sur le lieu de la manifestation aux jours et horaires suivants :

- A la salle polyvalente de Ménérol, Rue des anciens combattants, 63200 Ménérol (Auvergne)
- Le samedi 23 novembre de 10h00 à 20h,
- Le dimanche 24 novembre de 10h00 à 18h.

- Arrivée obligatoire (temps d'accueil) :

- le samedi 23 novembre entre 8h30 et 10h00. Attention : l'organisation ne pourra pas organiser de convoyage pour aller chercher et ramener un ou plusieurs créateurs à la Gare.

Attention : Le non-respect de ces présences, entraînera, la perte du chèque de caution de 30 euros demandé, lors de la validation définitive de votre participation au concours (Cf : 5.modalités d'inscription au concours).

5. Modalités d'inscription au concours : les 12 « travaux du créateur **PROTOTIX** »

1) DOSSIER D'INSCRIPTION :

Consulter la page <https://prototix.fr/inscription> pour vous inscrire et concourir.

Laissez-vous guider et indiquez tous les renseignements demandés.

Un seul jeu sera accepté par auteur. Sans la totalité de ces éléments, la participation du jeu ne pourra être validée.

Contenu du dossier :

Le dossier doit inclure obligatoirement les informations suivantes :

1) Une photo d'identité numérisée (format JPEG, résolution minimale de 300dpi) (Ne pas envoyer votre carte d'identité)

2) La règle du jeu claire et numérisée (seuls les formats .pdf ou .doc sont acceptés) en français comprenant :

a. La durée du jeu, le nombre de joueurs et l'âge requis,

b. Le matériel

c. Le but du jeu,

d. La mise en place du jeu,

e. Le déroulement du jeu,

f. Condition de fin de partie et victoire,

h. Variantes.

3) Une photo numérique du jeu en situation en couleur (format JPEG, résolution minimale de 300dpi)

4) Les éléments ci-dessous indiquant en français :

LES COORDONNEES DES PARTICIPANTS (pour chacun des créateurs, auteurs, co-auteurs):

- Nom, Prénom

- L'adresse postale complète

- Numéro de téléphone

- Adresse de courriel

- Site web personnel (optionnel)

5) informations sur le jeu qui concoure :

- Nom du jeu

- Site Web du jeu (optionnel)

- Un petit texte d'accroche du jeu

- Le type du jeu: adresse, cartes, développement, hasard, réflexion, simulation, stratégie...

- L'âge indicatif

- Le nombre de joueurs

- La durée moyenne d'une partie

- Le versement d'une caution de 30€ (chèque de caution à l'ordre de l'ARJ). Le chèque de caution sera rendu après l'évènement (sauf en cas de non-respect du règlement).

6) dépôt des inscriptions :

Les créateurs ont du **mardi 10 septembre 2019 à minuit (00h) au dimanche 17 novembre 2019 à 23h59**.

7) validation des inscriptions :

Les participants au concours seront avisés par un premier courriel de la validation de leur inscription au concours.

8) logement

Le collectif d'organisation du festival ne prend pas en compte dans son organisation les réservations d'hôtels dans la zone proche du concours.

Néanmoins nous pouvons guider un auteur et l'aider à choisir un hôtel proche de la salle polyvalente de Ménétrol s'il en fait la demande.

9) les repas

Sur place une équipe de bénévoles se chargera de la mise en place d'une petite sandwicherie et d'un coin BUVETTE. Tout paiement se fera sur place.

10) annulation de l'inscription

En cas d'annulation de la part du créateur et/ou d'un ou de ses accompagnant(s) et après validation du dossier), aucun remboursement, ne pourra être effectué par l'organisateur hors cas de force majeure : maladie et décès (sur justificatif).

11) communication

Tous les échanges se feront par courriel à l'adresse suivante : **festival@prototix.fr**

12) le prix « PUBLIC »

Le Jeu lauréat sera celui qui obtiendra le plus de vote du public. Toute personne qui participe à la manifestation se verra remettre à son entrée au festival, un bulletin de vote pour voter pour son jeu préféré. Pour voter, chaque personne doit avoir testé au moins **5 jeux inscrits au concours**. L'auteur du jeu devra tamponner la fiche des joueurs se présentant à sa table de jeu afin de permettre la validation du bulletin de vote. Nous établirons sans doute des catégories selon les différents types de jeux qui participeront au concours afin de faciliter les votes du public.

13) le prix de la JEUNESSE

Le jeu lauréat sera celui qui aura fait l'unanimité auprès d'un jury d'adolescents âgés de 11 à 16 ans habitants Riom Communauté.

CITATION DU COLLECTIF **PROTOTIX** :

« Si la vie est certes, un jeu d'échec parfois couronné de succès, **Prototix**, quant à lui, est un concours de jeux de société où on a tous une carte à jouer ! »